



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Comment devenir INGENIEUR DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE CONCOURS RESERVE Session 2003

I - LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Fonctionnaires de la police nationale, les ingénieurs de police technique et scientifique concourent à la mission de police judiciaire de leur service d'affectation.

De ce fait, et eu égard à la nature de leur recrutement, ils ont pour vocation principale à exercer leurs futures fonctions au sein de la sous-direction de la police technique et scientifique.

Créée en 1985, celle-ci réunit l'ensemble des services qui concourent à l'identification des auteurs d'infractions.

Ainsi, elle exerce sa mission d'aide à l'enquête dans de nombreux domaines tels que les recherches criminelles, les missions d'identité judiciaire, les travaux d'analyses réalisés dans les laboratoires de police scientifique, les nouvelles technologies, la mise en œuvre d'outils informatiques.

Par son action, elle contribue à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, mais également, au quotidien, à la lutte contre la petite et moyenne délinquance.

Elle collabore, par ailleurs, à des actions de coopération internationale dans le cadre d'Interpol ainsi que de l'Union Européenne et participe aux actions menées à l'étranger par le Service de Coopération Technique Internationale de Police.

Située à Ecully (Rhône), la sous-direction de la police technique et scientifique couvre l'ensemble des domaines de la criminalistique au travers des services qui la composent dont, notamment le service central des laboratoires, le service central d'identité judiciaire et le service de l'informatique et des traces technologiques.

Le service central des laboratoires assure la gestion du fichier national automatisé des empreintes génétiques et fédère l'activité des cinq laboratoires de police scientifique situés à Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse. A court terme, ces services (ainsi que le laboratoire de toxicologie de la Préfecture de Police) seront intégrés dans un « institut national de police scientifique », établissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. En son sein, ils poursuivront leurs activités dans les domaines suivants :

- **Balistique** : étude des armes, munitions, détermination des trajectoires de tir, ...
- **Biologie** : analyses de traces biologiques (sang, sperme,...), établissement de profils génétiques, ...
- **Documents-traces** : examens de documents, études comparatives d'écritures manuscrites et dactylographiques, révélations et études des traces papillaires,....
- **Incendies-explosions** : (A Paris, spécialité traitée par le laboratoire central de la préfecture de police) : analyses des explosifs et liquides inflammables, détermination des causes d'un incendie,...
- **Physique-chimie** : analyses des peintures, verres, fibres,... recherches de résidus de tir....
- **Stupéfiants** : analyses de substances chimiques (échantillons de saisie, drogues,...)
- **Toxicologie** : recherche de toxiques dans les milieux biologiques
(A Paris, ces deux dernières spécialités sont traitées par le laboratoire de toxicologie de la préfecture de police).

Le service central d'identité judiciaire organise et coordonne l'activité de tous les services d'identité judiciaire, ces derniers regroupant l'ensemble des moyens techniques propres à assurer l'identification des individus ainsi que la recherche et le prélèvement des indices matériels et biologiques sur les scènes d'infraction en vue de leur exploitation en interne ou dans les laboratoires de police scientifique.

Il élabore et planifie la formation du personnel et programme leur équipement en matériels spécifiques. Il définit les protocoles de travail applicables à la spécialité.

Comptant parmi son personnel des spécialistes en balistique, documents et révélation de traces papillaires, il assure également la direction d'application du fichier automatisé des empreintes digitales qui permet d'unifier les recherches dactyloscopiques dans un fonds documentaire unique et exhaustif, commun à la police et à la gendarmerie.

Créé en 2001, afin de tenir compte de l'irruption massive dans la vie quotidienne des nouvelles technologies, susceptibles de constituer un nouveau vecteur de criminalité, le service de l'informatique et des traces technologiques comporte parmi ses missions les principales activités suivantes : le traitement du signal audio, de l'image et l'expertise informatique.

Ainsi, dans des domaines diversifiés, les ingénieurs de police technique et scientifique ont pour mission d'effectuer toutes constatations, examens et analyses qui leur sont demandés par les magistrats, les services de police ou de gendarmerie et toutes autres autorités qualifiées.

En outre, ils assurent l'encadrement des personnels placés sous leur autorité et peuvent se voir confier la responsabilité de la direction ou de l'encadrement de services ou d'unités de police technique ou scientifique, en fonction de leur compétence. Participant à la mission de police judiciaire, ils reçoivent leur affectation en fonction de leur spécialité et des besoins de l'administration.

LA SESSION 2003 / LES SPECIALITES OFFERTES

Les spécialités au titre desquelles seront recrutés en 2003 les ingénieurs de police technique et scientifique sont les suivantes :

Biologie	Qualité
----------	---------

Les candidats choisissent au moment de l'inscription une de ces deux spécialités.

II – LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Ouvert aux candidats des deux sexes :

- de nationalité française ;

- justifiant, au premier janvier de l'année du concours, d'au moins cinq années d'expérience professionnelle privée dans la spécialité correspondante;

Entre en compte dans le calcul de la période d'expérience professionnelle toute activité exercée en qualité de salarié de droit privé ou en qualité de travailleur indépendant.

- âgés de 45 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Cette limite peut être reculée du temps passé au titre du service national actif et d'une année par enfant à charge. Elle peut également être reculée, voire supprimée, à des titres divers (situation familiale, services militaires, handicapés physiques et sportifs de haut niveau).

- remplissant les conditions d'aptitude physique requises;

- agréés par le Préfet.

III – LES EPREUVES DU CONCOURS

A - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE :

Epreuve N°1 - (durée : 3 heures – coef. : 3, note inférieure à 05 sur 20 éliminatoire).

Etude d'un dossier technique comportant au moins une question théorique dans la spécialité choisie.

Epreuve N°2 - (durée : 3 heures – coef. : 1, note inférieure à 05 sur 20 éliminatoire).

Dissertation sur un sujet d'actualité permettant d'apprécier la culture générale et l'esprit de synthèse du candidat.

B - EPREUVE ORALE D'ADMISSION : (durée : 40 minutes – coef. : 3, note inférieure à 08 sur 20 éliminatoire).

Entretien du candidat avec le jury, portant sur ses études et travaux personnels dans la spécialité choisie, ses activités et expériences professionnelles, permettant d'apprécier ses qualités de réflexion et ses aptitudes et motivations à exercer les fonctions d'ingénieur.

Le candidat pourra recourir, s'il le souhaite, à l'utilisation de transparents, à l'exclusion de tout autre support.

C - EPREUVE FACULTATIVE : (Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes, coef. : 1).

Les candidats peuvent passer au moment de l'épreuve orale, et sur demande formulée lors de leur inscription, une épreuve facultative consistant en une traduction et/ou une discussion avec le jury dans une langue étrangère.

Les langues admises sont : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'arabe.

Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours.

Seuls sont pris en compte, au moment de l'admission, les points supérieurs à 10 sur 20.

IV - LA CARRIERE

Les candidats reçus aux concours sont nommés en qualité de stagiaire. Ils accomplissent un stage probatoire d'un an (pouvant être prolongé d'une durée n'excédant pas six mois), permettant d'apprécier leur aptitude à exercer leurs fonctions.

A l'issue de ce dernier, ils sont soit titularisés, soit reclassés dans leur corps, cadre d'emploi ou emploi d'origine, soit licenciés sans indemnité où préavis.

Les avancements de grade ont lieu, au choix, par inscription sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement :

- pour le grade d'ingénieur principal, les ingénieurs justifiant de six années au moins de service effectif en cette qualité ;

- pour le grade d'ingénieur en chef, les ingénieurs principaux justifiant de dix années au moins de service effectif dans les grades d'ingénieur principal et d'ingénieur.

V - LE TRAITEMENT de début (net au 10/03/2003) : 1 656,20 €

VI - PROGRAMME DES EPREUVES DU CONCOURS RESERVE D'INGENIEUR

Programme de la spécialité Biologie

I – NOTIONS GENERALES SUR LES TISSUS ET LES LIQUIDES BIOLOGIQUES

Structure de la cellule. Constitution des différents liquides et tissus biologiques (sang, salive, sperme, dents, cheveux, sueur,...).

II – BIOCHIMIE (notions) – BIOLOGIE MOLECULAIRE

Les macromolécules (protéines, acides nucléiques, polysaccharides). Structure, propriétés physico-chimiques, fonctions. Organisation cellulaire du matériel génétique. Réplication de l'A.D.N. (enzymologie, mécanismes de réparation, mutation,...). Transcription (structure des différents A.R.N.s, enzymologie de la transcription, organisation des unités de transcription, ...). Traduction. Transmission génétique des caractères, localisation des gènes, zones non codantes, modification du matériel génétique,... Génétique extra-chromosomique. Génétique des populations. Notions de statistiques.

Polymorphismes de l'A.D.N. (de structure, VNTR, STR,...).

III – TECHNIQUES ET METHODES

Techniques de révélation de traces biologiques. Méthodes d'identification biologique des personnes. Méthodes utilisées en biologie moléculaire (techniques de Southern, sondes et marquages de sondes ; techniques d'hybridation, de séquençage, d'extraction, de quantification et d'amplification de l'A.D.N., ...). Techniques électrophorétiques. Critères de validité d'une méthode d'analyse. Critères d'interprétation et de validation des résultats. Assurance qualité en biologie judiciaire (ENFSI – DNA Guidelines).

IV – LEGISLATION FRANCAISE DANS LE DOMAINE DE L'ADN UTILISE A DES FINS JUDICIAIRES

Les différents textes législatifs et réglementaires relatifs aux analyses génétiques réalisées dans un cadre judiciaire. Le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (F.N.A.E.G.) : son fonctionnement, types d'infractions concernées, nature des profils génétiques enregistrés.

Programme de la spécialité Qualité

I – DEFINITIONS ET TERMES

Normes. Termes généraux. Vocabulaire spécifique.

II – RECONNAISSANCE TIERCE PARTIE

Types de normes. Types de reconnaissance. Organismes officiels. Réglementation. Intérêts d'une reconnaissance tierce partie. Exigences d'une reconnaissance tierce partie. Processus de demande de reconnaissance.

III – SYSTEME DOCUMENTAIRE

Classes de documents. Cycle et vie des documents. Informatisation. Traçabilité.

IV – SYSTEME DE MANAGEMENT

Types de client. Identification des besoins. Techniques de management. Techniques de communication. Ressources humaines. Matériels et équipements. Fournisseurs.

V – AMELIORATION CONTINUE ET SUIVI

Cycle de la qualité. Approche processus. Surveillance et mesure. Outils statistiques de la qualité.

VI – ASPECT METROLOGIQUE

Réglementation. Normes. Organismes officiels. Catégories d'étalons ou matériaux de référence. Chaîne de raccordement. Incertitude de mesure. Types de laboratoire de métrologie.

VII – VALIDATION DE METHODES

Normes. Critères et spécifications techniques de méthodes. Méthode qualitative. Méthode quantitative. Evaluation de performances. Essais de comparaisons. Protocole de validation.

VIII – STATISTIQUES

Calculs. Lois statistiques : série statistique simple (moyenne, classe modale, écart-type, dispersion,...), série statistique double (ajustement linéaire, coefficient de corrélation,...). Lois et tests de probabilité [loi normale ou de Laplace-Gauss, loi de Student Fisher (test de Student),...]. Echantillonnage. Plans d'expérience.

Pour obtenir des renseignements, adressez-vous à la Délégation Régionale au Recrutement et à la Formation (D.R.R.F.) ou au Centre Régional de Formation (C.R.F.) dont dépend votre département.		
DEPARTEMENT	ADRESSE DES D.R.R.F. ou C.R.F.	TELEPHONE
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87 09-12-31-32-46-65-81-82	DRRF BORDEAUX : 99 rue Judaique, 33000 BORDEAUX CRF TOULOUSE : 17 rue du Rempart St-Etienne, B.P. 35, 31012 TOULOUSE CEDEX	05 57 81 14 60 05 61 12 77 00
77-78-91-95	DRRF ILE DE France : Plateau du Moulon, Point F, B.P. 41 91192 GIF-SUR-YVETTE CEDEX	01 69 33 76 36 01 69 33 76 24
02-59-60-62-80	DRRF LILLE : Cité administrative, rue de Tournai, bureau officier délégué recrutement, B.P. 1062, 59011 LILLE CEDEX	03 20 62 49 59
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	DRRF LYON : Immeuble Cristal Parc, 113 boulevard de Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE	04 72 69 98 30
04-05-06-11-13-20-30-34-48-66-83-84	DRRF MARSEILLE : 299 chemin de Sainte Marthe, 13313 MARSEILLE CEDEX 14	04 95 05 93 78
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88 21-25-39-58-70-71-89-90	DRRF METZ : 32 rue Lothaire, 57000 METZ CRF DIJON : Cité administrative Dampierre, 6 rue Chancelier de l'Hospital, B.P. 1550, 21035 DIJON CEDEX	03 87 69 19 80 03 80 68 21 48
75-92-93-94	DRRF PARIS : 122-126 rue du Château des Rentiers, 75013 PARIS	01 55 75 26 00 0 800 047 048
14-22-27-29-35-44-50-53-56-61-76-85 18-28-36-37-41-45-49-72	DRRF RENNES : Campus de Ker Lann, Parc de Lormandière, Bat B, Serveur vocal : 3, rue Maryse Bastié, 35170 BRUZ CRF TOURS : 85 rue Henri Bergson, 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX	02 99 57 98 00 02 99 57 98 20 02 47 42 86 79
Vous pouvez aussi vous adresser à la DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA POLICE NATIONALE, Bureau du recrutement, 73 rue Paul Diomède, B.P. 144, 63020 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02 NUMERO VERT INFO CARRIERES : 0 800 22 0 800		04 73 19 52 00
http://www.interieur.gouv.fr		

Pour obtenir un dossier d'inscription adressez-vous au bureau du recrutement du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (S.G.A.P.), ou de la Délégation Régionale du S.G.A.P. dont dépend votre département.		
DEPARTEMENT	ADRESSE DES S.G.A.P. OU DES DELEGATIONS REGIONALES DES S.G.A.P.	TELEPHONE
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87 09-12-31-32-46-65-81-82	SGAP BORDEAUX : 87 rue Abbé de l'Epée, B.P. 914, 33062 BORDEAUX CEDEX Délégation régionale du SGAP : 17 rue du Rempart Saint-Etienne, BP 37, 31901 TOULOUSE CEDEX 9	05 56 99 71 71 05 61 12 80 22
02-59-60-62-80	SGAP LILLE : Cité administrative, rue de Tournai (15ème étage), 59012 LILLE CEDEX	03 20 30 59 59
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	SGAP LYON : Préfecture du RHONE, SGAP-DA ; 69419 LYON CEDEX 03 Accueil du public : 215 rue André Philip, 69003 LYON	04 72 84 54 54 04 72 84 54 55
04-05-06-11-13-20-30-34-48-66-83-84	SGAP MARSEILLE : 299 chemin de Sainte Marthe, 13313 MARSEILLE CEDEX 14	04 95 05 93 78
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88 21-25-39-58-70-71-89-90	SGAP METZ : Espace Riberpray, rue Belle Isle, B.P. 51064, 57036 METZ CEDEX 01 Délégation régionale du SGAP : Cité Eiffel, 6/8 rue de Chenove, B.P. 31 818, 21041 DIJON CEDEX	03 87 16 11 27 03 80 44 59 00
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41 44-45-49 50-53-56-61-72-76-85	Délégation régionale du SGAP : 30 rue du Mûrier, B.P. 249, 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE.	02 47 42 85 35
75-92-93-94	SGAP PARIS : Préfecture de Police, 1 rue de Lutèce, 75195 PARIS CEDEX	01 53 73 30 42
77-78-91-95	SGAP VERSAILLES : 24 rue St Louis, B.P. 183, 78001 VERSAILLES CEDEX	01 39 66 20 00

Pour les D.O.M., les T.O.M. et les collectivités territoriales, vous pouvez contacter :		
la délégation inter régionale au recrutement et à la formation Antilles-Guyane, Morne Vergain, 97139 ABYMES compétence géographique : Guadeloupe, Guyane, Martinique		05 90 83 61 44 05 90 90 29 75
la délégation territoriale au recrutement et à la formation de Nouvelle Calédonie, B.P. 3862, RT 1 NORMANDIE, 98846 NOUMEA CEDEX (compétence géographique : Nouvelle Calédonie - Wallis et Futuna)		00 687 41 39 10
La délégation régionale à la formation des personnels de police et de préfecture, 2, rue des messageries, 97405 SAINT-DENIS CEDEX compétence géographique : Réunion, Mayotte		02 62 40 77 65

le Service Administratif et Technique de Police de :

GUADELOUPE	Bureau des concours, Hôtel de Police, route du stade Eboué, 97100 BASSE TERRE	0590 99 11 00
GUYANE	Bureau du recrutement , Avenue Gustave Charléry, 97300 CAYENNE CEDEX	05 94 25 54 94 ou 95
MARTINIQUE	Bureau du recrutement, Immeuble Gallieni, rue de la République, B.P. 652, 97263 FORT DE FRANCE CEDEX	05 96 60 88 41 ou 42
MAYOTTE	Préfecture de Mayotte, B.P. 20 ; 97610 DZAOUZLI	02 69 60 13 41
NOUVELLE CALEDONIE	B.P. C 5, 40 rue de la République, 98844 NOUMEA CEDEX	27 24 99 / 27 08 80
POLYNESIE FRANCAISE	31 avenue Georges Clémenceau, B.P. 115, 98713 PAPEETE	54 58 00
REUNION	Bureau du recrutement, Hôtel de police, 5 rue Malartic, B.P. 900, 97478 SAINT DENIS CEDEX	90 74 64 / 90 74 68
ST PIERRE ET MIQUELON	PAF, 31 Rue Abbé Pierre Gervain, B.P. 4205, 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON	0 508 41 15 55
WALLIS ET FUTUNA	Les résidents de Wallis et Futuna peuvent s'adresser à la DTRF et au SATP de Nouvelle Calédonie	